



# REGUISHEIM

## 8 MAI 2024

### GRAND MARCHÉ AUX PUCES BRADERIE

Organisé par le Football Club de Réguisheim

autour de la salle « **ESPACE DES 3 CŒURS** »  
Rue de la forêt

Prix des emplacements de 5 mètres :  
Particuliers : 12 € et commerçants : 20 €

L'attribution des places se fera en fonction de l'arrivée des demandes en renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint.



**REGUISHEIM**

**Mercredi 8 mai 2024**

Marché aux puces-braderie

*Organisé par le Football Club de Réguisheim*

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Règlement et inscriptions : voir au dos

**Buvette et petite restauration assurées par les organisateurs**



# REGUISHEIM

## 8 MAI 2024

### 36<sup>ème</sup> MARCHE AUX PUCES-BRADERIE

**Rappel : il n'y a pas de fourniture électrique.**

Longueur d'un emplacement : 5 mètres

**TOUTE PLACE RESERVEE ET  
NON PAYEE POUR LE 15 AVRIL  
SERA REMISE EN VENTE**

Le prix des emplacements : Particulier : 12 €  
Commerçant : 20 €

Une caution de 5 € (1 chèque séparé) est demandée **par inscription.**

Elle vous sera rendue lors de votre départ si votre emplacement est laissé propre.

**Toute caution non retirée le jour même restera acquise à l'association.**

#### REGLEMENT

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant des dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers, est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du nouveau Code Pénal. Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou les jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivants du Code Local des professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146.a. Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L362.3 à L362.6 du Code du Travail.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident sur le périmètre de la manifestation.

Coût des emplacements : 12 euros les 5 mètres linéaires pour les particuliers, 17 euros les 5 mètres linéaires pour les commerçants.

Heures d'ouverture : de 6 heures à 8 heures pour les exposants / à partir de 8 heures pour les visiteurs.

#### Renseignements et réservations :

- Tous les soirs à partir de 18 h : Tél : 06.09.49.93.58 ou 03.89.81.19.52
  - Au Club house du Stade de l'III RD201, tous les jeudis de 18 à 20 heures à partir du jeudi 21/03/2024
  - Par écrit à l'adresse suivante : M. SCHWOB Philippe 41 Grand'Rue 68890 REGUISHEIM 06.09.49.93.58
- Courriel : fcreguisheim@wanadoo.fr

La réservation **ne sera effective qu'accompagnée du paiement, il ne sera fait aucun remboursement des sommes versées.**

**Tous règlements par chèques** sont à libeller à l'ordre de l'association *Football-Club de Réguisheim.*

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à .....

Demeurant à .....

Carte d'identité n° ..... Délivrée à .....

Véhicule immatriculé .....

Tél : ..... Adresse mail : .....

Exposant du marché aux puces de Réguisheim le 8 mai 2024, déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne participer qu'à titre exceptionnel à ce genre de manifestation.

Fait à ..... Le .....

Signature :

**Attention : Restauration assurée exclusivement par les organisateurs.**

Une caution de 5 € est demandée par inscription. Toute caution non retirée le jour même sera encaissée.

**Elle sera rendue lors de votre départ si votre emplacement est laissé propre.**